

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220323-DEL-2022-17-DE
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER représentée par **Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE** - Isabelle BOULIATAUD représentée par **Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON** représenté par **Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON** - Laurent PAQUET représenté par **Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS** Françoise RIVET représentée par **Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON** - Frédéric SUDRON représenté par **Évelyne MARQUÈS** - Dominique TALABOT représenté par **Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT**.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-17

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**